

Confession de Foi

➤ **Article 01 :**

Il y a de toute éternité un seul Dieu en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint Esprit. Il est parfait et infini à tous égards.

➤ **Article 02 :**

Jésus-Christ est à la fois vrai Dieu et vrai homme. Il a été conçu du Saint-Esprit et Il est né de la Vierge Marie. Il est mort en sacrifice sur la croix, en se substituant, Lui, juste, pour les injustes. Tous ceux qui croient en Lui sont justifiés par son sang répandu. Il est ressuscité des morts le troisième jour selon les Écritures. Il est notre Souverain Sacrificateur, et comme tel, Il siège maintenant à la droite de la Majesté divine. Il reviendra pour établir son royaume de justice et de paix.

➤ **Article 03 :**

Le Saint-Esprit est une personne divine, envoyée pour demeurer dans le croyant, pour le guider, l'enseigner, lui donner de la puissance et pour convaincre le monde de péché, de justice et de jugement.

➤ **Article 04 :**

L'Ancien et le Nouveau Testament, sans erreur dans leur rédaction originelle, ont été inspirés verbalement par Dieu, et sont la révélation complète de sa volonté pour le salut des hommes. Ils constituent la divine et seule règle du chrétien en matière de foi et de vie.

➤ **Article 05 :**

L'homme fut originellement créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. Sa désobéissance entraîna sa chute, et il encourut ainsi la mort physique et spirituelle. Tous les hommes naissent avec une nature pécheresse, sont séparés de la vie de Dieu et ne peuvent être sauvés que par l'œuvre expiatoire du Seigneur Jésus. Le sort des impénitents et des incroyants est une existence consciente dans un éternel tourment, celui du croyant une joie et une félicité éternelles.

➤ **Article 06 :**

Le salut est offert gratuitement par Jésus-Christ à tous les hommes. Ceux qui se repentent et qui croient en Lui naissent de nouveau par le Saint-Esprit, reçoivent le don de la vie éternelle et deviennent les enfants de Dieu.

➤ **Article 07 :**

Dieu veut que chaque croyant soit rempli du Saint-Esprit, entièrement sanctifié (esprit, âme et corps), séparé du péché et du monde, totalement consacré à la volonté de Dieu, recevant ainsi la puissance nécessaire pour une vie sainte et un service efficace. Cette prise de conscience de la nécessité de la sanctification, en général distinct de la conversion, confirme une croissance normale et permet un développement progressif.

➤ **Article 08 :**

L'œuvre rédemptrice du Seigneur Jésus-Christ inclut la guérison de notre corps, laquelle ne sera complète qu'à la résurrection. La prière pour les malades et l'onction d'huile, prescrites dans l'Écriture, demeurent des privilèges pour l'Église d'aujourd'hui.

➤ **Article 09 :**

L'Église comprend tous ceux qui croient au Seigneur Jésus-Christ, qui sont rachetés par son sang et qui sont nés du Saint-Esprit. Christ est la tête du corps, L'Église, à qui le Seigneur a donné l'ordre d'aller par tout le monde, prêchant l'Évangile à toutes les nations.

L'Église locale est un groupe de croyant en Christ qui se réunissent pour adorer Dieu, par la prière, la communion fraternelle, la proclamation de l'Évangile et l'observation des ordonnances du Seigneur, à savoir le baptême et la Sainte Cène.

➤ **Article 10 :**

Il y aura une résurrection corporelle pour les justes et les injustes : pour les premiers, une résurrection pour la vie éternelle, pour les seconds, une résurrection pour le jugement.

➤ **Article 11 :**

Le retour du Seigneur Jésus-Christ est proche et sera personnel, visible et glorieux. Il précédera le millénium. C'est une vérité vitale qui constitue un stimulant pour la vie sainte et un service fidèle, en même temps que l'espérance bénie du croyant.